

Etat : les économies potentielles d'un alignement sur le privé

L'iFRAP prône l'alignement des règles de retraite du secteur public sur celles du privé. De quoi générer d'importantes économies.

En 2018, prévoit le Conseil d'orientation des retraites (COR), le régime de retraite de la fonction publique d'Etat sera à l'équilibre, parce que l'Etat ajuste chaque année sa contribution financière aux besoins constatés. Mais c'est un équilibre trompeur : si les cotisations et les subventions d'équilibre ne croissaient qu'au rythme de la masse salariale, le déficit s'élèverait à 2 milliards, selon le COR. Ce montant représente donc l'effort supplémentaire que l'Etat devra assumer, une fois de plus, d'ici à 2018.

Pour l'iFRAP, c'est une preuve de plus que les fonctionnaires bénéficient d'avantages injustifiés. Dans le prochain numéro de sa revue « Société civile », le think tank libéral s'attache à démontrer l'intérêt qu'il y aurait à aligner les règles du régime des fonctionnaires sur celles des salariés du privé. « C'est là que réside la plus grande injustice du système français : les contributions et les efforts fournis par les fonctionnaires pour leurs retraites ne sont pas à la hauteur des pensions versées pendant leur carrière », écrit l'iFRAP. Qui livre toute une série de

simulations. Sur une trentaine d'années, le montant des économies liées à un alignement du public sur le privé s'échelonne entre 3,5 % et 19,8 % du total des pensions versées – soit 776 millions à 4,4 milliards d'euros par an en moyenne. Cumulé sur la période, ce sont de 20 à 110 milliards d'euros qui seraient économisés.

La fin des carrières dites « actives »

D'abord, la fondation applique dans sa simulation les mêmes règles de calcul du montant des pensions pour le public que pour le privé : au lieu de prendre les six derniers mois de traitement comme référence, l'iFRAP retient les vingt-cinq meilleures années (mais pas les primes des fonctionnaires, arguant du fait qu'un régime additionnel existe déjà) et prend aussi pour hypothèse la fin des départs anticipés (à 57 ans) pour les carrières dites « actives » (policiers, pompiers, etc.). Cela permettrait d'économiser 9,4 % des sommes versées, avec des conséquences très douloureuses pour les fonctionnaires dont les carrières sont courtes, par exemple les gardiens de la paix. Considérant que ce changement de règles conduirait les fonctionnaires à retarder leur âge de départ, jusqu'à 62 ans et demi en moyenne (comme dans le privé),

Trois exemples d'économies générées par un alignement des régimes du public sur celui du privé

En euros par mois

	Employé de bureau (cat. B 2 ^e grade)	Gardien de la paix	Professeur des écoles	
Pension nette Simulation actuelle	1.526 60 ans	1.321 52 ans	2.323 60 ans	
Simulation 2 (alignement de l'âge des départs à la retraite)	1.694 62 ans	1.407 62 ans	2.200 62 ans	Economies sur 30 ans, 5,25 % par retraité.
Simulation 4 (alignement des montants, de la durée de cotisation et de l'âge des départs à la retraite)	1.459 62 ans	1.204 62 ans	1.892 62 ans	Economies sur 30 ans, 19,76 % par retraité.

« LES ÉCHOS » / SOURCE : IFRAP

l'institut calcule que cela ramènerait les économies à 5,2 %, car s'ils cotisaient plus longtemps, ils percevraient également de meilleures pensions.

L'iFRAP ajoute à ces simulations l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans, qui devrait passer de 27 à 32 ans pour les femmes, et de 22 à

28 ans pour les hommes. La retraite dure plus longtemps et cela coûtera plus cher : l'économie serait ramenée à 3,5 %. Enfin, quatrième étape, la fondation fait cotiser dès maintenant les fonctionnaires autant que les salariés du privé. Cette fois, le gain pour l'Etat bondirait à 19,8 % du total des pensions versées.

Aujourd'hui, le taux des cotisations de retraite du privé s'élève à 10,9 % contre 9,14 % pour les fonctionnaires. Un processus de convergence a été enclenché, mais il a été ralenti à deux reprises afin d'adoucir le sort des fonctionnaires, qui ont vu leur point d'indice gelé. L'alignement sera achevé en 2023. — S. G.